

Septembre 1997

Québec, le 10 septembre 1997

Monsieur Yvan Vaillancourt
Directeur général
Cégep de Granby Haute-Yamaska
50, rue Saint-Joseph, C.P. 7000
Granby (Québec) J2G 9H7

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme Techniques
d'éducation en services de garde menant à une AEC**

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le rapport que vous lui avez transmis le 20 mai dernier conformément aux modalités de suivi aux recommandations formulées dans son rapport d'évaluation du programme mentionné en objet. En outre, en complément d'information, la Commission a également examiné un document transmis par Madame Thérèse Boutin, conseillère andragogique dans votre établissement d'enseignement.

Le rapport de la Commission comportait trois recommandations portant respectivement sur le développement d'une approche favorisant l'atteinte des objectifs du programme, l'amélioration des ressources matérielles (locaux et équipements) et la systématisation de l'évaluation des apprentissages par l'application de la PIEA.

Étant donné le contexte particulier entourant l'offre de formation, la Commission estime que les actions entreprises par le Cégep répondent adéquatement à ses recommandations par l'application de solutions satisfaisantes aux problèmes identifiés. La grille de cours remise aux étudiantes souligne l'existence d'un préalable absolu et contient des indications sur les cours qui devraient idéalement être suivis en début de programme ainsi que sur les cours optionnels les plus appropriés. Des rencontres d'information à l'intention des étudiantes portant sur la raison d'être de ces suggestions et les liens entre les objectifs du programme et les cours permettent de leur faire développer une vision

globale du programme. Ces mesures sont de nature à favoriser la progression des apprentissages et l'atteinte des objectifs.

Le matériel requis pour les cours est disponible avant que la formation ne commence à être donnée, contribuant ainsi à mettre en place les conditions favorisant la qualité de l'enseignement. Au regard de l'évaluation des apprentissages, les rencontres d'information organisées à l'intention du personnel enseignant contribuent à mieux faire connaître la politique institutionnelle et à en assurer le respect. La Commission aurait toutefois souhaité obtenir un peu plus de précisions sur la désignation d'une personne responsable de la vérification des plans de cours, sur le contenu de ceux-ci, sur les mesures correctives, etc.

La Commission note que le Cégep a donné suite à sa suggestion de se préoccuper de l'ensemble des secteurs de garde en s'informant des besoins particuliers des étudiantes qui, en grande partie, travaillent déjà dans divers milieux de garde (garderie familiale, scolaire ou corporative), et en transmettant par la suite cette information aux enseignants qui peuvent ainsi adapter leurs activités d'apprentissage. Enfin, la Commission souligne le désir manifeste du Cégep d'offrir un programme de qualité en encourageant la participation à des activités régionales destinées à réviser et à enrichir le programme.

En conclusion, la Commission reconnaît que le Cégep de Granby Haute-Yamaska a su profiter de l'évaluation de son programme *Techniques d'éducation en services de garde* pour en améliorer la qualité dans les limites que présente le contexte de l'offre de formation. La Commission encourage le Cégep à poursuivre ses efforts dans le but d'offrir à ses étudiants une formation qui les prépare adéquatement au marché du travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Jacques L'Écuyer